

“SOS ANTENNES RELAIS” Le collectif se mobilise

Pour obtenir une charte



“SOS Antennes Relais” veut une cartographie précise et surtout une réglementation beaucoup plus contraignante pour les opérateurs.

Depuis janvier, le collectif “SOS Antennes Relais Romans/Bourg-de-Péage” a poursuivi son travail de sensibilisation auprès de la population. Des deux rives, des voix s’élèvent pour dénoncer l’implantation d’antennes de téléphonie mobile « sans considération des conditions de vie et de santé des riverains ». S’il y a des divergences entre experts, le collectif - au nom du principe de précaution - estime cependant qu’il existe « suffisamment de travaux scientifiques convergents pour que soient prises des mesures immédiates ».

Le collectif romano-péageois s’est désormais fixé des objectifs : « On veut obtenir une charte ». Laquelle fixerait le seuil maximal d’exposition de la population à 0,6 volt par mètre (v/m), « à l’instar de la

charte signée à Paris ». Une charte pour obtenir l’interdiction d’installer une antenne à moins de 100 m d’établissements (type crèche, école, hôpital, maison de retraite) ou d’habitations. Cela, les quelque 700 signataires de la pétition du collectif le savaient déjà. « Nous voulons aussi la transparence sur les implantations d’antennes tant sur le domaine public que privé, avec une cartographie précise ». Et des mesures « indépendantes avec des contrôles inopinés », comprenez sans que l’opérateur en soit averti puisque la puissance des antennes est modulable à distance.

Ces derniers mois, “SOS Antennes Relais” a rencontré les municipalités romaine et péageoise. Avec des avancées. « À Bourg-de-Péage, on nous a promis que l’antenne à l’école

République serait déplacée avant la fin de l’année » (lire ci-dessous). Avant l’été, le collectif a également rencontré à Romans, l’adjoint à l’environnement. Jean-David Abel nous a confirmé cette entrevue, expliquant que « le collectif a demandé un front uni entre les deux villes ». Par ailleurs, si le “guide des bonnes pratiques” décidé à Romans reste toujours insuffisant au regard du collectif, l’adjoint J-D Abel signale cependant que « les opérateurs produisant des dossiers toujours aussi “pauvres”, deux demandes de travaux ont depuis été refusées à Orange et à SFR ».

Pour le collectif, l’information et la sensibilisation doivent encore jouer leur rôle. Et si leurs membres restent un peu partagés quant à l’utilisation du portable, ils préconisent cepen-

REPÈRES

ANTENNES VISIBLES

■ Elles seraient une quinzaine visibles dont une dizaine sur Romans, deux sur Bourg-de-Péage, et le reste sur la proche agglomération. Mais « il y aurait encore des antennes cachées ».

ANTENNES ET PLU

■ Le collectif interviendra également dans le cadre des réunions publiques prévues pour l’élaboration du Plan local d’urbanisme de Romans. Pour savoir « dans quelle mesure, on va encadrer l’implantation d’antennes nouvelles »...

dant que « chacun l’utilise le moins possible ».

M.S-G

Wifi, UMTS : pas de recul

Alors que la bataille pour faire abaisser la puissance des antennes de téléphonie mobile à 0,6 volt par mètre (elle est actuellement autorisée à 41 v/m) n’est pas gagnée, le collectif redoute les nouvelles antennes, plus puissantes. « On a peu de recul sur le GSM, et carrément rien sur les points Wifi et l’UMTS. » Laisant clairement entendre que là aussi, le

principe de précaution doit s’appliquer. Le collectif souhaiterait d’ailleurs à ce sujet rencontrer le président du conseil général.

Enfin, “SOS Antennes relais” souhaiterait voir les contrats signés entre les opérateurs et les communes. Mais à Bourg-de-Péage, on leur a objecté une clause de confidentialité !

M.S-G

Le cas de “République”

À Bourg-de-Péage, “Orange” devrait déplacer son antenne située dans l’enceinte de l’école République (dont le bail s’étend jusqu’à décembre 2008) vers le site de la déchetterie à la Maladière. Dans un courrier adressé en août au collectif, le maire péageois signale que l’antenne « pourra être démontée dès le fin 2006 ». Le collectif entend y veiller...

